

### **Question orale de M. Cools : L'encouragement des voitures à moteur à hydrogène.**

**M. Cools** signale que, selon le commissaire européen à l'environnement, la pollution cause des centaines de milliers de décès en Europe.

Les voitures électriques sont souvent présentées comme la solution écologique pour remplacer les véhicules à essence ou à moteur diesel, parce qu'elles ne rejettent pas du dioxyde de carbone ou d'autres émanations polluantes. Néanmoins, cette affirmation revient à ignorer les problèmes environnementaux induits par la production ou le recyclage des batteries ou le fait qu'une partie de l'électricité est produite grâce à des carburants fossiles voire à l'énergie nucléaire.

Le moteur à hydrogène ne présente pas les mêmes inconvénients, et ce d'autant plus qu'il n'y a aucun risque d'être confronté à une pénurie d'hydrogène. Cependant, le développement des véhicules dotés de ce type de moteur est freiné par le nombre réduit de stations où il est possible de s'alimenter en hydrogène. En effet, la Région bruxelloise et ses environs n'en comportent actuellement que deux, respectivement à Halle et Zaventem.

Cette situation débouche sur un cercle vicieux : les véhicules sont peu nombreux parce qu'ils sont encore assez chers et qu'il n'y a guère de stations à hydrogène, et les stations à hydrogène n'essaient pas parce qu'il n'y a pas assez de véhicules correspondants.

Le règlement-taxe sur les appareils de distribution d'essence, d'huile ou de mazout, qui arrivera à échéance au terme de cette année, prévoit en son article 3 une exemption pour les appareils qui alimentent des véhicules en gaz naturel, biomasse ou LPG. Selon M. Cools, les véhicules à hydrogène devraient être intégrés à cette liste. Une exemption de la taxe ne devrait-elle pas être accordée pour l'ensemble des approvisionnements opérés dans les stations qui seraient dotées d'appareils à hydrogène ?

Le Collège pourrait-il envisager l'achat d'une voiture à hydrogène dans le cas où il faudrait remplacer un véhicule de la flotte communale ?

M. Cools estime que la commune d'Uccle pourrait jouer un rôle pilote en ce domaine.

**M. l'Echevin Wyngaard** répond que le Collège est disposé à réfléchir à la proposition de M. Cools.

Cependant, cette option présente des difficultés qui sont loin d'être négligeables. En effet, le montant requis pour l'achat d'un véhicule de ce type est élevé et une telle dépense serait inconsidérée tant que, faute de station de recharge en Région bruxelloise, le personnel communal devra se rendre hors du territoire régional pour s'approvisionner en hydrogène.

De plus, selon une étude de Sibelga, le moteur électrique serait un choix plus prometteur pour l'avenir que le moteur à hydrogène.

Néanmoins, le Collège est ouvert à la réflexion, qui pourra être menée par le « fit mobility manager » dont l'engagement est prévu prochainement.

Par ailleurs, M. l'Echevin Wyngaard est tout à fait favorable à une modification du règlement-taxe dans le sens souhaité par M. Cools.